

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2020/73

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

Séance du 26 novembre 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-six novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : 19 novembre 2020

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 9
Votants : 14*

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Claire BOMBRUN, Philippe BOUNIARD, Tiphaine FARGIER, Jean Charles GONIEAUX, M. Pierre LAULAGNET, Catherine LEYNON Jérôme MERCOYROL, Bernard PUEYO ; Carole THOMAS

Excusés : Sophie ALLEOUD (donne procuration à Claire BOMBRUN), Philippe EUVRARD (donne procuration à Bernard PUEYO), Simone GUICHARD (donne procuration à Philippe BOUNIARD), Agnès GUIGON (donne procuration à Pierre LAULAGNET), Yves LAMOINE (donne procuration à Jérôme MERCOYROL),

Absents : Michel PREVOST

Mme Tiphaine FARGIER a été élu secrétaire.

.../...

Objet : Approbation de la convention de locaux et mise à disposition du service annexe d'hébergement entre le Département de l'Ardèche, le collège CHAMONTIN et la commune d'ALBA LA ROMAINE

Vu la Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.321-1 et suivants,

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles L.212-15 et suivants,

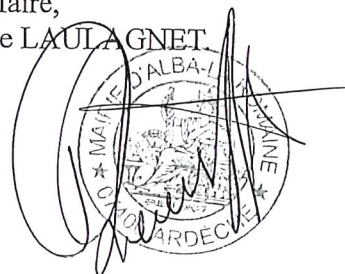
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :


- **APPROUVE** la convention jointe en annexe entre le Département de l'Ardèche, le collège CHAMONTIN et la commune d'ALBA LA ROMAINE,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 26 novembre 2020.

POUR COPIE CONFORME
ALBA, le 27 novembre 2020.
Le Maire,
Pierre LAULAGNET



 REÇU A
LA PREFECTURE LE

3 0 NOV. 2020

.../...